



COLLECTIF
CONTRE LES
VIOLENCES
FAMILIALES ET
L'EXCLUSION

**LE COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET L'EXCLUSION (CVFE) ENGAGE
UN·E CONSEILLER·ÈRE EN PREVENTION ET PROTECTION DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
(24H/SEMAINE) - CONTRAT À DUREE INDETERMINEE**

Vous souhaitez mettre vos compétences et votre investissement au service d'une association à haute valeur sociétale ? Vous souhaitez orienter votre carrière professionnelle dans le secteur non-marchand ? Alors votre candidature nous intéresse ! Le CVFE engage un.e conseiller·ère en prévention et protection du travail (niveau 2).

L'ORGANISATION

Le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes mais aussi contre les formes de domination, de discrimination et d'exclusion qui touchent un nombre grandissant d'entre elles. Il est solidaire de leur combat quotidien pour être respectées, faire valoir leurs droits et prendre la place qui leur revient au sein de la société. Il contribue à questionner notre époque sur les nombreuses inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes.

LA FONCTION

Sous la responsabilité de la direction générale, vous occupez une position transversale au sein de l'association en offrant un soutien essentiel aux différents départements. Le·la conseiller·ère en prévention et protection du travail joue un rôle clé dans la mise en place et la gestion d'un environnement de travail sain, sécurisé et agréable. Il·elle intervient à différents niveaux pour veiller à la qualité de vie au travail, à la sécurité, à la santé des membres du personnel. En collaboration avec les responsables de département et en lien avec le service externe de prévention et de protection au travail, il·elle participe à l'implémentation de pratiques visant à prévenir les risques professionnels, les risques psychosociaux et à favoriser le bien-être au travail.

Il·elle a en charge :

Participation au CPPT et suivi des normes en matière de bien-être

- Participer activement aux réunions du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) afin de partager les préoccupations en matière de bien-être et de sécurité au travail et proposer des solutions adaptées.
- Rédiger les PV des réunions, assurer le suivi des décisions et veiller à leur mise en œuvre.
- Garantir la conformité avec les normes et exigences légales en matière de bien-être au travail et de sécurité.

Prévention des risques, gestion du bien-être et amélioration de l'environnement

- Mettre en œuvre le plan de prévention global (élaboration du plan d'action annuel et suivi des points d'action).
- Analyser les risques psychosociaux (RPS) et mettre en place des actions de prévention, des recommandations et des mesures pour favoriser le bien-être au travail.
- Collaborer avec la direction, les responsables de département, la personne de confiance pour intégrer une approche de bien-être et de qualité de vie au travail.
- Mettre en œuvre des actions de modernisation et d'embellissement des espaces de travail (améliorer le confort des espaces de travail, optimiser les espaces, la luminosité, etc.) pour créer un environnement agréable tout en respectant les contraintes budgétaires.

Sécurité, santé et hygiène au travail

- Assurer la mise en conformité des locaux avec les normes de sécurité, d'hygiène et de santé.
- Contrôler régulièrement les conditions de travail (qualité de l'air, nettoyage, accessibilité des espaces, gestion des équipements de sécurité, etc.).

- Organiser des formations et sensibiliser les collaborateurs sur les bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène.
- Assurer le suivi des risques sanitaires et ergonomiques en lien avec le service de santé au travail.

Gestion des infrastructures

- Assurer la maintenance des installations et coordonner les interventions nécessaires pour garantir un environnement de travail optimal.
- Assurer la procédure d'attribution des marchés publics.
- Rechercher de sources de financement, rédiger les dossiers et assurer le suivi budgétaire.

LES COMPÉTENCES REQUISES

- Diplôme CPI (Conseiller en Prévention et Intervenant en Sécurité) niveau 2.
- Connaissance approfondie des normes de sécurité, d'hygiène et des pratiques de bien-être au travail.
- Compétences en gestion de projet et d'infrastructure.
- Capacité à travailler en équipe tout en étant autonome dans la gestion de son travail.
- Excellente communication et esprit d'analyse.
- Connaissance en gestion administrative et plus spécifiquement liée à la législation des marchés publics et l'utilisation de la plateforme e-Procurement.
- Maîtrise des aspects liés à la sécurité des bâtiments.

LE PROFIL

- Sensibilité aux valeurs et aux enjeux féministes.
- Sensibilité aux enjeux de la santé mentale et de la prévention des risques psychosociaux.
- Proactivité et créativité dans l'amélioration continue des conditions de travail.
- Sens de l'écoute et capacité à instaurer un climat de confiance avec les collaborateurs.
- Rigueur et autonomie dans la gestion des missions administratives et des suivis de conformité.

LES CONDITIONS

- Contrat de travail APE (Aides à la Promotion de l'Emploi).
- Contrat à durée indéterminée à temps partiel (24h/semaine).
- Entrée en fonction dès que possible.
- Lieu de travail à Liège.
- Rémunération en référence aux conditions fixées en CP 329.02 en fonction du diplôme et de l'expérience.

Si vous vous reconnaissez dans cette annonce, **veuillez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) avec pour objet « Candidature conseiller·ère en prévention et protection du travail » uniquement par mail à rh@cvfe.be.**

Clôture de la réception des candidatures le 26 octobre 2025. Seules les candidatures retenues seront contactées en vue d'une procédure de sélection.